

Réfection de l'espace public, rue de la République après construction de la Caisse d'Épargne - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la construction de l'agence de la Caisse d'Épargne République, le domaine public a subi des dégradations.

Conformément aux décisions arrêtées lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 27 septembre 1996 afin de définir une participation prenant en compte l'ensemble des réparations liées à ce chantier, la Caisse d'Épargne de Franche-Comté, Direction des Affaires Générales, s'engage à verser à la Ville de Besançon une somme forfaitaire de 75 343,74 F HT qui permettra à cette dernière d'assurer elle-même la réfection dans le cadre d'une procédure plus lourde d'entretien exceptionnel.

Une convention fixant les conditions détaillées de cette négociation, ainsi que les modalités de règlement, sera passée avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,
- inscrire la somme de 75 343,74 F HT
 - . en recettes, au chapitre 90.64.1328. 508.35000,
 - . en dépenses, au chapitre 90.64.2315. 508.35000.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Voirie-Réseaux, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1997.